



Expulsion d'une personne hébergée à titre gratuit

Par **Julie1983**, le **12/10/2016** à **17:42**

Bonjour, mon mari et moi hébergeons à titre gratuit mon beau-frère depuis octobre 2015 . Il était convenu oralement qu'il nous verserait mensuellement la somme de 300 euros pour participer aux charges de l'appartement et en remboursement d'une somme qu'il devait à mon mari. Il s'agit d'un appartement de 55m² dans une copropriété où vivent également un autre des frères de mon mari avec sa femme à l'étage en dessous, nous même vivons avec nos deux enfants dans une maison juste en face séparée par une cour et un jardin communs. Depuis, nous avons eu beaucoup de mauvaises surprises. Tout d'abord, nous avons vu le montant des factures d'électricité et de gaz monter en flèche: de 54 euros par mois que nous avons l'habitude de payer à 4 lorsque mon mari, mes enfants et moi habitions cet appartement, la facture s'est élevée à 94 euros. Nous avons remarqué que mon beau-frère laissait son velux ouvert toute la journée en hiver avec le chauffage à fond. Lorsque nous lui en avons parlé, il a rétorqué qu'il avait froid et qu'il fallait bien qu'il aère. La facture d'électricité est passée quant à elle de 45 à 75 euros mensuels. Il laisse en effet la lumière allumée nuit et jour ainsi que son ordinateur « pour ne pas que son chien ait peur et s'ennuie » lorsqu'il n'est pas là. Le chien en question est un Akita inu qu'il laisse uriner et déféquer partout dans les communs et sur notre linge dans le jardin sans le réprimander même lorsqu'il est pris sur le fait. Pour en terminer avec les questions matérielles, nous avons accédé un soir à son logement alors qu'il n'était pas là car son chien s'était échappé et sa porte était grande ouverte. Nous sommes tombés des nues. Le sol de l'appartement était jonché de détritus en tous genres, de crottes de chiens (au moins une quinzaine) pleines de mouches, de vêtements humides pourrissant sur le sol. Le matelas sans literie était noir de crasse, il y avait une vingtaine de sacs poubelle entassés dans un coin du salon et de nombreuses conserves entamées en train de pourrir dans la cuisine. Mon mari est entré dans une colère noire et a menacé de l'expulser mais il a réussi à le convaincre qu'il allait faire le ménage et qu'il n'avait

nulle part où aller, tout cela en jouant sur la corde sensible de la famille. Financièrement, mon beau-frère a été de nombreuses fois dans l'incapacité de régler les charges. Il touchait en effet plusieurs aides qu'il a perdu les unes après les autres car il ne renvoyait aucun des papiers demandés. Il a également de nombreuses dettes et se trouve dans l'incapacité de les payer car il refuse de travailler. Il a perdu en quelques mois trois emplois: le premier, dont il a démissionné, lui semblait trop dur. Pour le second, il s'est fait faire un arrêt maladie de deux jours au bout d'une semaine de travail car il avait mal au ventre alors que le soir même de son arrêt il est allé s'amuser à une soirée pokémon. Bien entendu il n'a pas prévenu son employeur. N'ayant plus d'argent pour se nourrir, il est allé le mois dernier pleurer auprès de la mairie de notre village pour dire qu'il ne pouvait plus se nourrir (il pèse 150 kilos!) et que personne ne l'aidait. Suite à tout cela nous avons eu la visite du maire et de son adjointe à qui nous avons exposé la situation de notre point de vue. S'en est suivi alors un clash au niveau du conseil municipal. Finalement, il a obtenu de l'aide alimentaire du secours catholique et la préparation d'un dossier de surendettement. Après une demande insistante de l'adjointe, nous avons accepté de rédiger un papier pour ce dossier disant qu'il était hébergé à titre gratuit et qu'il nous réglait 300 euros de charges par mois (même si ça n'était pas vraiment le cas) afin d'aider à faire passer son dossier. Nous avons aussi précisé dans ce papier qu'il ne serait plus hébergé chez nous à partir du 1 octobre 2016 car nous ne voulions plus de lui. Il était parfaitement au courant et il avait un mois pour partir. Or, le 30 septembre au soir, nous avons eu un appel de l'adjointe nous disant qu'il refusait de partir et qu'il s'était renseigné auprès d'un juriste et qu'il était dans son droit. Mon mari, est allé le voir mais mon beau-frère l'a menacé de le tuer. Peu après ce même soir, un membre de conseil municipal est venu chez nous et a proposé à mon mari de régler la somme de 300 euros par mois à mon mari le temps qu'il lui trouve un appartement. Cet homme lui avait déjà trouvé un travail et mon beau-frère devait commencer le lundi suivant. Se sentant acculé, mon mari a accepté, sans rien signer. Seulement, hier, cet homme nous a contacté pour nous dire que mon beau-frère s'était fait renvoyer de son travail (en moins d'une semaine) et qu'il lui avait trouvé un studio de 25m² mais que mon beau-frère avait refusé, trouvant que ça n'était pas assez grand. Mon récit est long et il manque encore beaucoup de détails, comme des sommes d'argent escroquées par mon beau-frère à sa grand-mère en falsifiant des chèques à hauteur de 40000 euros. Ma question est donc la suivante: pouvons nous l'expulser sans avoir de problèmes d'ordre juridique ensuite??? Il n'est pas question de locataire mais d'un parent hébergé à titre gratuit avec pour seule contrepartie financière le montant de charges et des sommes dues. Peut-il se servir du papier signé par mon mari contre nous? Et le fait qu'il ait monté un dossier de surendettement joue-t-il contre nous? Inutile de vous dire que nous sommes tous à bout de nerfs et nous ne souhaitons qu'une chose: le voir partir au plus vite. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.